



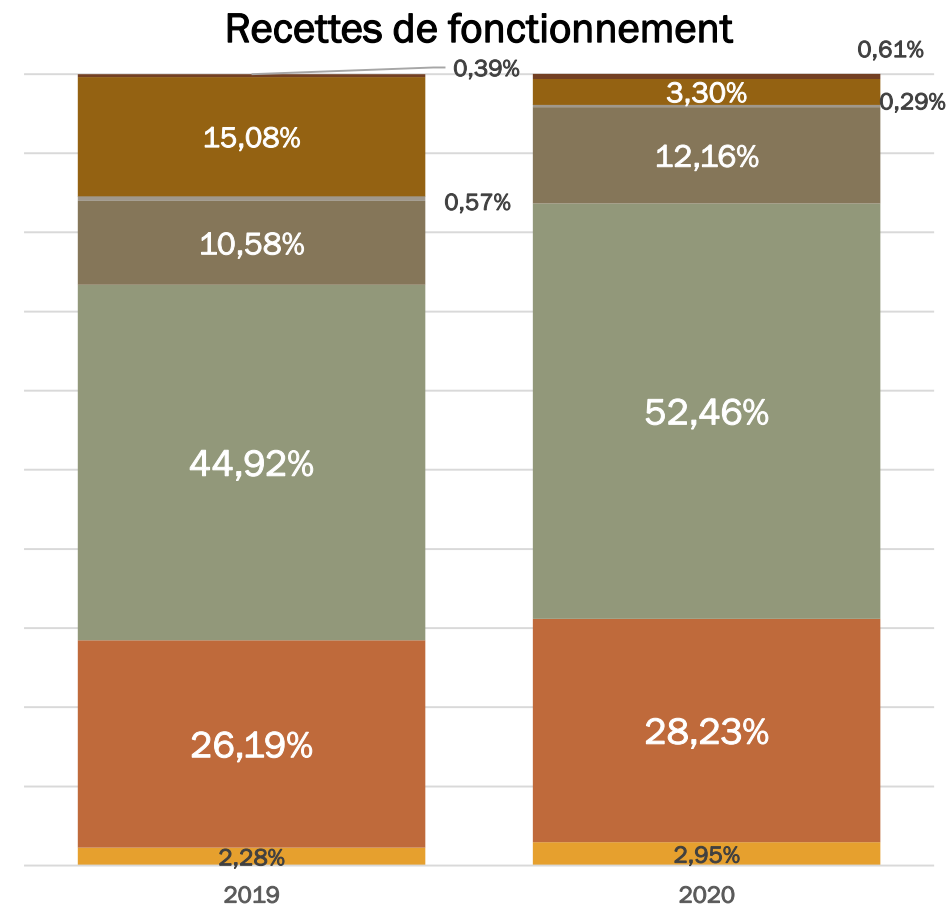
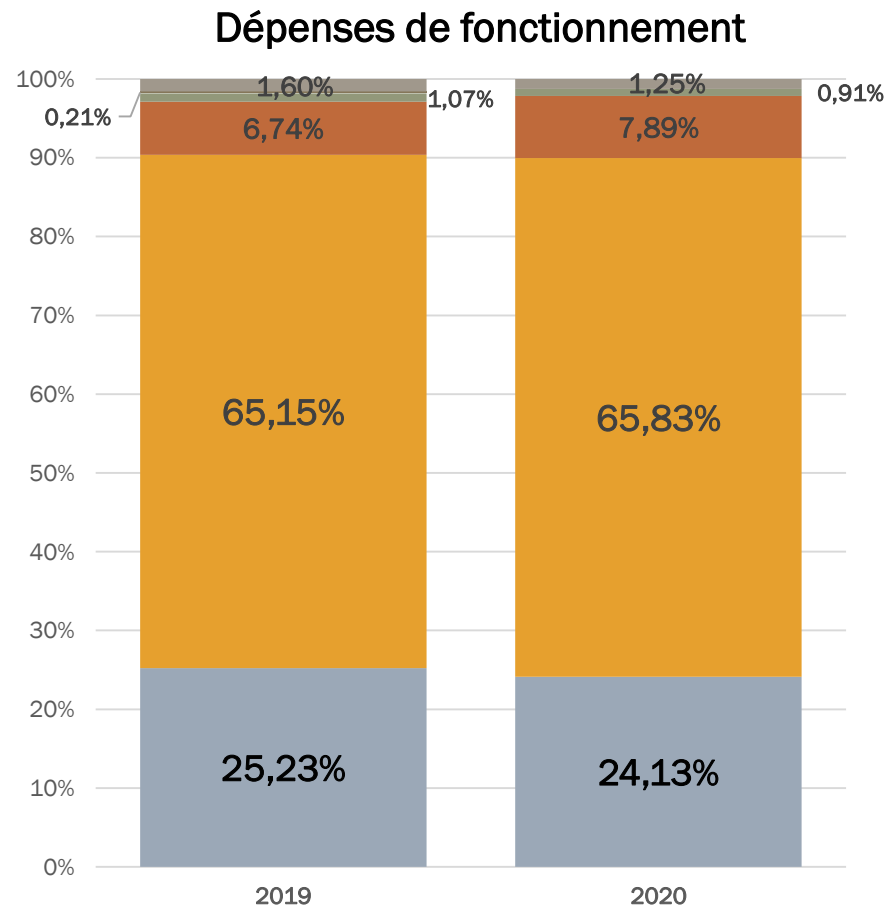
COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

Budget Principal

Pour rappel, les résultats de la commune d'Ahetze sont comparés à la strate allant de 2 000 à 3 500 habitants



FONCTIONNEMENT



Charges à caractère général

Charges de personnel

Autres charges de gestion courante

Charges financières

Charges exceptionnelles

Opérations d'ordres

Attenuation de charges

Impôts et taxes

Autres produits (loyers)

Produits exceptionnels

Produits de services et domaine

Dotations

Produits financiers

Opérations d'ordres

Le ratio « **Dépenses réelles de fonctionnement / Population** » s'élève à 618 €/hab. La moyenne de la strate est estimée à 725 €/hab.

Le ratio « **Recettes réelles de fonctionnement en mouvements réels / Population** » s'élève pour l'année 2020 à 734 €/hab. La moyenne de la strate est estimée à 901 €/hab.

Le budget réalisé fait apparaître un excédent annuel de **248 153 € (255 373 € hors opérations d'ordres)**.

En prenant en compte l'excédent antérieur, l'excédent cumulé s'élève à 862 099 € à la clôture de l'exercice.



ANALYSE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2020



Les charges à caractère général : Ces charges regroupent principalement la consommation des fluides, l'entretien courant et la réparation des bâtiments publics, de la voirie, des réseaux.....

Ces charges restent stables entre 2019 et 2020 (+ 0.42 %) malgré une évolution de leur composition : des interventions sur l'entretien de la voirie et des terrains communaux (campagne d'élagage sécuritaire, abattage et élagage d'arbres sur le domaine communal, curage des fossés) ont été engagées en 2020 et dans un même temps, certaines dépenses habituelles n'ont pas été réalisées en raison de la situation sanitaire (livraison des repas de la crèche, de la cantine et de l'ALSH..)

Les subventions et participations : Ces dépenses comprennent les contributions obligatoires de la commune (participation au transport scolaire, forfait communal scolaire), les autres contributions versées aux groupements et services auxquels elle adhère (SDEPA, CAPB, RAM intercommunale) et les subventions versées aux associations et au CCAS

Les subventions et participations ont connu une **augmentation de 10.64 %** entre 2019 et 2020



Les charges de personnel : Les charges de personnel ont **augmenté de 6.10 %** entre 2019 et 2020.

- La rémunération des agents contractuels a particulièrement augmenté, en raison du recrutement de 4 agents recenseurs INSEE début 2020
- de la nécessité de créer un emploi non-permanent d'Agent d'entretien et de restauration à la crèche (suite à l'augmentation de l'agrément pour 2020)
- de l'obligation de renforcer le ménage sur le temps périscolaire pour respecter les protocoles COVID en vigueur.
- 2 agents ont également suivi une formation en langue basque pendant 6 mois et ont été remplacés au sein de leur service
- Changement de grade ou d'indice des agents

Les subventions et participations : Ces dépenses comprennent les contributions obligatoires de la commune (participation au transport scolaire, forfait communal scolaire), les autres contributions versées aux groupements et services auxquels elle adhère (SDEPA, CAPB, RAM intercommunale) et les subventions versées aux associations et au CCAS

Le ratio « Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement » 63% idem 2019

Concernant les autres dépenses : ce poste a augmenté de 9 % en raison d'une augmentation des indemnités versées aux élus (voté en Conseil municipal du 27 mai 2020). +15 000€



ANALYSE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2020



Les contributions directes : ont baissé de 3.2 %. Les produits issus de la taxe d'habitation et des taxes foncières sont en légère augmentation compte tenu de l'évolution des bases d'imposition fixées par l'Etat (le Conseil municipal ayant voté des taux identiques à 2019).

Une diminution des produits de la taxe sur les terrains devenus constructibles depuis plus de 18 ans (34 696 € en 2020 comparé à 69 720 € en 2019) qui est très aléatoire, explique principalement cette baisse de recettes,

Le ratio « Produits des impositions directes / Population » s'élève à 308 €/hab. La moyenne de la strate est estimée à 404 €/hab

Les dotations et participations et les produits des services : ont baissé de 9 % entre 2019 et 2020. Cette situation s'explique en grande partie par la fermeture des services périscolaires et extrascolaires sur une partie de l'année (du 16 mars au 11 mai pour la cantine, du 16 mars au 3 juillet pour la garderie et l'ALSH). Les produits issus de la facturation des familles ont baissé de 45 840 € par rapport à la moyenne des produits 2018 et 2019. Les produits de location du Trinquet ont baissé de 66 % en raison de sa fermeture une bonne partie de l'année.

Le ratio « Dotation Globale de Fonctionnement / Population » s'élève à 64 €/hab. en 2020, la moyenne de la strate étant estimée à 150 €/hab.

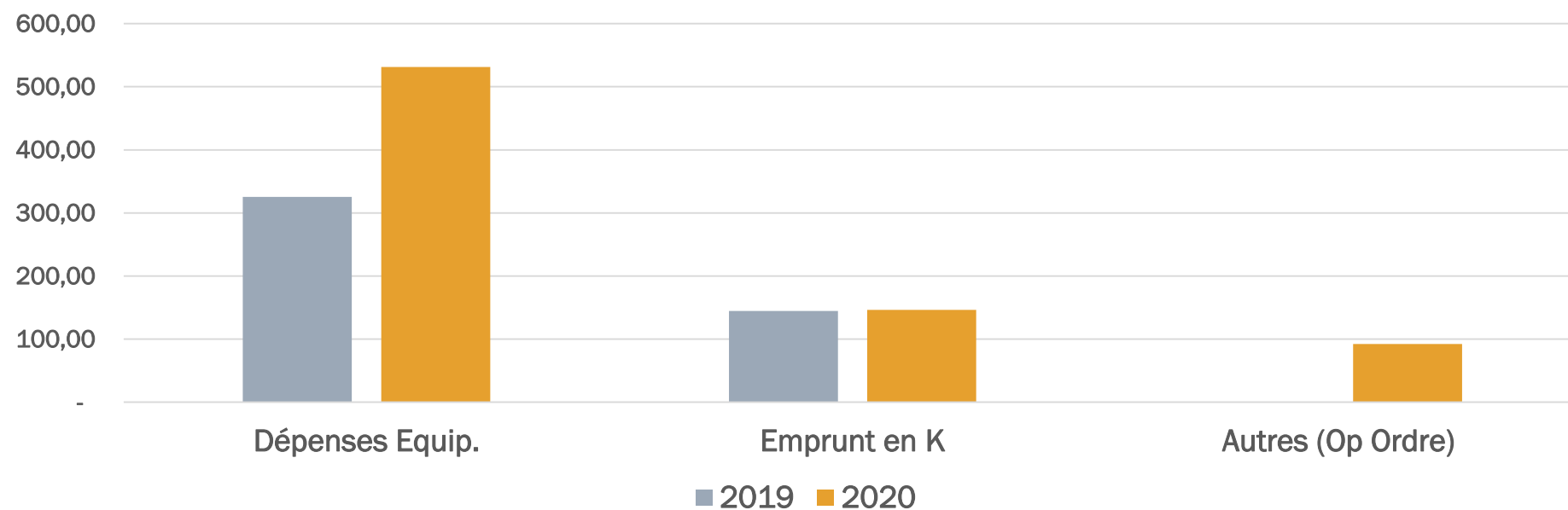
Les autres produits : les loyers perçus par la commune ont diminué de 58 %. En effet, la brocante est annulée depuis le mois d'avril 2020, et la Maison Sorroan a été en travaux de janvier à juin, aucun loyer n'a été perçu,



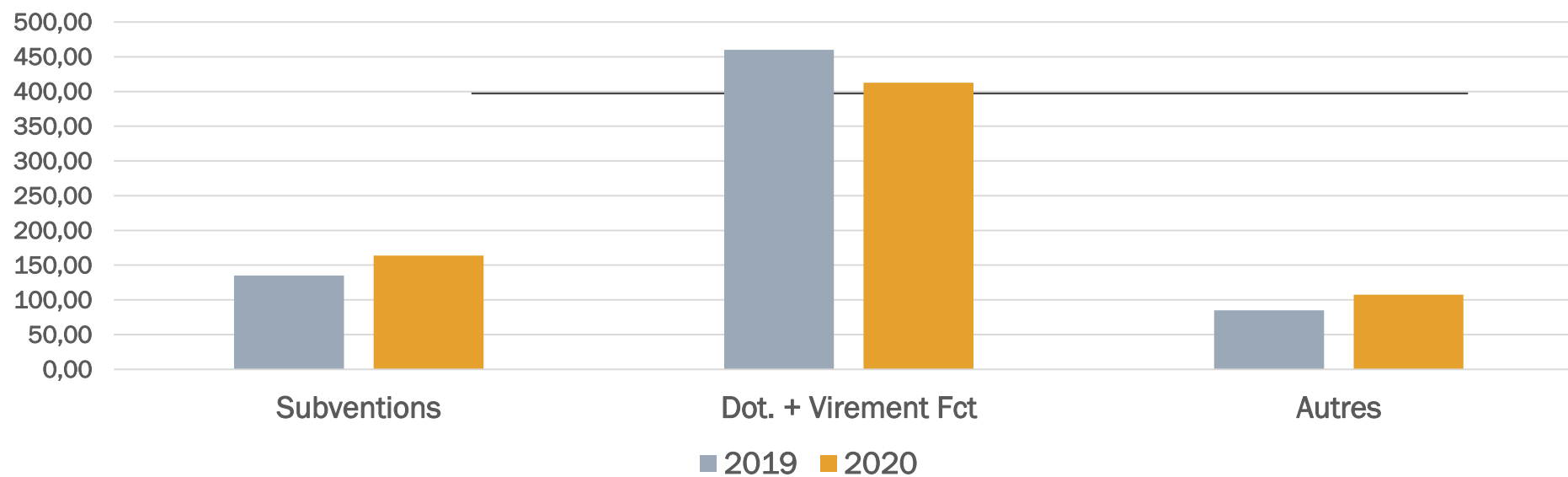
INVESTISSEMENT



Dépenses TTC en K€



Recettes TTC en K€





ANALYSE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2020



Les dépenses d'équipement : représentent 531 568 € sur l'exercice 2020. Cette enveloppe recouvre notamment les opérations suivantes :

- 1^{ère} tranche des travaux de restauration de l'Eglise Saint-Martin,
- réfection de la toiture de Kultur Xokoa,
- travaux d'aménagement du trottoir chemin Larre Luzea,
- travaux sur l'éclairage public,
- fin du paiement des travaux de l'école primaire,
- achat de la maison Bomassi attenante à la mairie,
- fin des travaux de réfection des voiries communales engagés en 2019.

Le ratio « **Dépenses d'Equipement / Population** » s'élève à 242 €/hab. en 2020. La moyenne de la strate est estimée à 311 €/hab

Les autres dépenses : elles sont constituées des écritures d'ordres (92 129 €), qui sont en nette augmentation en raison de l'intégration dans l'actif des études suivies de travaux.



ANALYSE DES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2020



Les subventions perçues ont augmenté de 21 %,

En raison de la situation sanitaire, les commissions permanentes du département et de la région prévues en 2020 ont été décalées, impactant les délais d'instruction.

Ainsi, une partie des subventions prévues en 2020 est décalée en 2021

Les dotations, fonds et réserves ont diminué de 10 %, en raison d'une baisse du FCTVA lié aux dépenses N-1

Les autres recettes, elles comprennent majoritairement des recettes d'ordres pour un montant de 99 349 €



ANALYSE FINANCIERE



Niveaux de l'épargne de la collectivité

CAF brute s'élève à 255 373 €, soit une CAF brute cumulée de 869 318 €

CAF nette = CAF brute – Remb.Emprunt : 2020 = 147 373 €, la CAF nette cumulée est donc de 721 945 €.

Niveau d'endettement de la collectivité et capacité de désendettement

La dette par habitant s'élève à 554 €/hab., alors que la moyenne de la strate s'élève à 717 €/hab

Le **ratio d'endettement** montre le poids de la dette rapportée à la « richesse » de la commune Au-delà de 160 %, la Commune est déclarée en situation d'alerte

Ahetze : 77% (strate : 80%)

Le **ratio de désendettement** exprime, quant à lui, en nombre d'années, le temps qu'il faudrait à la collectivité pour rembourser sa dette.

Il faudrait entre **1.6 et 1.7 année** à la commune pour rembourser le capital de sa dette. Il est généralement admis que le seuil critique, révélateur de tensions futures, est entre 10 et 12 ans



NOTE DE PRÉSENTATION : INFORMATIONS FINANCIÈRES DE LA COLLECTIVITÉ SUITE À L'EXERCICE 2020

La population prise en référence dans le cadre du calcul des ratios suivants est la population totale INSEE au 1^{er} janvier 2020, soit 2 199 habitants, notifiée à la commune le 17 décembre 2019. La comparaison faite avec la strate de population de référence (2 000 à 3 500 habitants) est issue de la publication « Les collectivités locales en chiffre 2020 » éditée par la DGCL.

Montant des budgets prévisionnels 2020 (budget principal et budgets annexes)

	Commune	Lohigeta	Cimetière
Fonctionnement	2 028 045.54 €	1 731 463.24 €	33 890 €
Investissement	1 306 790.31 €	1 815 503.24 €	- €

Sans prise en compte des décisions modificatives et des virements de crédits

Budget réalisé COMMUNE 2020

Présentation du budget réalisé 2020 : section de fonctionnement

Pour rappel, les résultats de la commune d'Ahetze sont comparés à la strate allant de 2 000 à 3 500 habitants. Les dépenses sont maîtrisées et les recettes optimisées à l'échelle d'une commune de 2 199 habitants.

Les dépenses de fonctionnement (réelles et d'ordres) s'élèvent pour l'année 2020 à 1 376 983 €. Elles étaient de 1 311 313 € en 2019, soit une augmentation de 5 %. Le ratio « Dépenses réelles de fonctionnement / Population » s'élève à 618 €/hab. La moyenne de la strate est estimée à 725 €/hab.

En matière de recettes de fonctionnement (réelles et d'ordres), les recettes ont diminué, passant de 1 961 129 € en 2019 à 1 615 197 € en 2020, soit une baisse de 17.64 %. La situation sanitaire liée au COVID est à prendre largement en considération dans cette baisse, puisqu'elle impacte la facturation des familles (ALSH, services périscolaires et crèche), les loyers et redevances versés. Les produits exceptionnels perçus en 2019 (290 000 € liés au jugement sur le contentieux des travaux du Pôle Enfance) expliquent également cette évolution.

Le ratio « Recettes réelles de fonctionnement en mouvements réels / Population » s'élève pour l'année 2020 à 734 €/hab. La moyenne de la strate est estimée à 901 €/hab.

Pour la section de fonctionnement, le budget réalisé fait apparaître un excédent annuel de 248 153 € (255 373 € hors opérations d'ordres). En prenant en compte l'excédent antérieur, l'excédent cumulé s'élève à 862 099 € à la clôture de l'exercice.

Les dépenses de fonctionnement réalisées en 2020

Les charges à caractère général¹ : Ces charges regroupent principalement la consommation des fluides, l'entretien courant et la réparation des bâtiments publics, de la voirie, des réseaux, des terrains communaux, des véhicules et machines, le petit équipement et les prestations nécessaires à l'entretien, aux animations et au fonctionnement quotidien des services.

Ces charges restent stables entre 2019 et 2020 (+ 0.42 %) malgré une évolution de leur composition : des interventions sur l'entretien de la voirie et des terrains communaux (campagne d'égavage sécuritaire, abattage et égavage d'arbres sur le domaine communal, curage des fossés) ont été engagées en 2020 et dans un même temps, certaines dépenses habituelles n'ont pas été réalisées en raison de la situation sanitaire (livraison des repas de la crèche, de la cantine et de l'ALSH, prestation de nettoyage des locaux communaux, frais de déplacement, frais de services extérieurs pour les activités de l'ALSH, etc.).

¹ Comprend les dépenses du chapitre 011 « Charges à caractère général »

Les subventions et participations² : Ces dépenses comprennent les contributions obligatoires de la commune (participation au transport scolaire, forfait communal scolaire), les autres contributions versées aux groupements et services auxquels elle adhère (SDEPA, CAPB, RAM intercommunale) et les subventions versées aux associations et au CCAS.

Les subventions et participations ont connu une augmentation de 10.64 % entre 2019 et 2020 : l'enveloppe des subventions versées aux associations et au CCAS a augmenté (+ 2 500 €) et le forfait communal scolaire a été versé à Alhorga Ikastola pour la première année (+ 2 960 €).

Les charges de personnel³ : Les charges de personnel ont augmenté de 6.10 % entre 2019 et 2020. Cette augmentation avait été budgétisée et comprend plusieurs éléments.

La rémunération des agents contractuels a particulièrement augmenté, en raison du recrutement de 4 agents recenseurs INSEE début 2020, de la nécessité de créer un emploi non-permanent d'Agent d'entretien et de restauration à la crèche (suite à l'augmentation de l'agrément pour 2020) et de l'obligation de renforcer le ménage sur le temps périscolaire pour respecter les protocoles COVID en vigueur. Aussi, 2 agents ont suivi une formation en langue basque pendant 6 mois et ont été remplacés au sein de leur service (cette dépense est néanmoins compensée par une prise en charge à 50 % par la CAPB).

Enfin, s'ajoute à ces éléments l'augmentation indiciaire habituelle et les avancements de grade des agents titulaires.

Le ratio « Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement » mesure la charge des frais de personnel dans les dépenses de fonctionnement de la collectivité. Comme en 2019, ce ratio s'élève à 63 % en 2020, quand la moyenne de la strate s'élève à 50 %. Il s'agit d'un coefficient de rigidité, car les dépenses sont dans une certaine mesure incompressible quelle que soit la population de la commune, elles évoluent par palier en fonction des services rendus. Les dépenses de personnel prises en référence sont calculées avec la déduction de l'atténuation de charges (assurance du personnel et prise en charge des frais de personnel en formation).

Aussi, comme expliqué dans les précédentes notes financières, contrairement à d'autres collectivités qui ont fait le choix de créer des budgets annexes pour des services à la population (crèche, ALSH, maison de retraite, etc.), la Commune d'Ahetze ne dispose que d'un seul budget principal, sur lequel toutes les charges de personnel sont fléchées, ce qui explique un ratio élevé par rapport à la moyenne de la strate.

De plus, l'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement en 2020 concerne à 75 % les charges de personnel. Ce qui explique que le ratio reste stable entre 2019 et 2020. Il reste en cohérence avec les nombreux services à la population développés.

Concernant les autres dépenses⁴, ce poste a augmenté de 9 % en raison d'une augmentation des indemnités versées aux élus (voté en Conseil municipal du 27 mai 2020). Dans un même temps, les dépenses d'ordres ont diminué (17 159 € en 2020 comparé à 21 007 € en 2019) ainsi que les dépenses liées aux intérêts d'emprunt (- 10 %) et dépenses exceptionnelles (nulles en 2020).

Les recettes de fonctionnement réalisées en 2020

Les contributions directes⁵ ont baissé de 3.2 %. Les produits issus de la taxe d'habitation et des taxes foncières sont en légère augmentation compte tenu de l'évolution des bases d'imposition (le Conseil municipal ayant voté des taux identiques à 2019 pour les taxes foncières). Sur cette année 2020, la suppression de la taxe d'habitation a été entièrement compensée par l'Etat. La baisse de

² Comprend les dépenses des articles comptables 6541 à 65888

³ Comprend les dépenses du chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés »

⁴ Comprend les indemnités des élus (articles 6531 à 6535), les dépenses du chapitre 66 « Charges financières », les dépenses du chapitre 67 « Charges exceptionnelles » et les dépenses d'ordres

⁵ Comprend les recettes du chapitre 73 « Impôts et taxes »

l'ensemble des contributions directes résulte d'une diminution des produits de la taxe sur les terrains devenus constructibles depuis plus de 18 ans (34 696 € en 2020 comparé à 69 720 € en 2019) qui est très aléatoire.

Le ratio « Produits des impositions directes / Population » s'élève à 308 €/hab. La moyenne de la strate est estimée à 404 €/hab., la pression fiscale restant relativement modérée sur la commune et stable dans le temps.

Les dotations et participations⁶ et les produits des services⁷ ont baissé de 9 % entre 2019 et 2020. Cette situation s'explique en grande partie par la fermeture des services périscolaires et extrascolaires sur une partie de l'année (du 16 mars au 11 mai pour la cantine, du 16 mars au 3 juillet pour la garderie et l'ALSH). Les produits issus de la facturation des familles ont baissé de 45 840 € par rapport à la moyenne des produits 2018 et 2019. Aussi, les produits de location du Trinquet ont baissé de 66 % en raison de sa fermeture une bonne partie de l'année.

Les aides financières des partenaires institutionnels, notamment pour les projets en lien avec la petite enfance, l'enfance et la jeunesse (CAF) ont été globalement maintenues.

Le ratio « Dotation Globale de Fonctionnement / Population » s'élève à 64 €/hab. en 2020, la moyenne de la strate étant estimée à 150 €/hab. Le ratio de la commune d'Ahetze est inférieur à la moyenne de la strate, car la commune se positionne sur la partie basse de la strate allant de 2 000 à 3 500 habitants, avec 2 199 habitants.

Concernant les autres produits⁸, les loyers perçus par la commune ont diminué de 58 %. En effet, la brocante est annulée depuis le mois d'avril 2020, et la Maison Sorroan a été en travaux de janvier à juin, aucun loyer n'a été perçu sur la première partie de l'année. Les produits exceptionnels s'élèvent à 53 6431 € dont 43 177 € correspondent à des subventions exceptionnelles versées par la CAF et l'Etat pour compenser les pertes d'exploitation liées aux COVID.

Réalisé 2020		Réalisé 2019	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Charges à caractère général : 332,21 k€	Charges à caractère général : 330,81 k€	Contributions directes : 880,86 k€
	Charges de personnel : 906,41 k€	Charges de personnel : 854,33 k€	Dotations et participations : 207,42 k€
	Autre : 138,36 k€	Produit des services : 458,73 k€	Produit des services : 513,54 k€
		Excédent antérieur : 613,95 k€	Excédent antérieur : 244,13 k€
	Autre : 116,30 k€	Autre : 126,17 k€	Autre : 350,31 k€

⁶ Comprend les recettes du chapitre 74 « Dotations, subventions et participations »

⁷ Comprend les recettes du chapitre 70 « Produits des services, domaines et ventes »

⁸ Comprend les recettes du chapitre 75 « Autres produits de gestion courante », et du chapitre 77 « Produits exceptionnels » et les recettes d'ordre

Présentation du budget réalisé 2020 : section d'investissement

Les dépenses d'investissement (réelles et d'ordres) ont augmenté de 61 % entre 2019 et 2020, passant de 477 583 € à 770 180 €. L'exécution budgétaire présente un taux de réalisation des opérations d'investissement prévues à 83 % sur l'année 2020.

Les recettes d'investissement (réelles et d'ordres) s'élèvent à 683 809 €, soit une augmentation de 11 % par rapport à 2019.

En considérant l'excédent de 202 384 € reporté suite à l'exercice 2019, le résultat pour la section d'investissement s'élève à 116 013 €.

Réalisé 2020		Réalisé 2019	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Dépenses d'équipement : 531,57 k€	Subventions : 163,86 k€	Dépenses d'équipement : 325,40 k€	Subventions : 135,16 k€
	Dotations, fonds et réserves: 412,46 k€		Dotations, fonds et réserves: 450,85 k€
Dettes : 146,48 k€	Excédent antérieur : 202,38 k€	Dettes : 144,57 k€	
Autre : 92,13 k€	Autre : 107,50 k€		Autre : 84,96 k€

SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement réalisées 2020

Les dépenses d'équipement⁹ représentent 531 568 € sur l'exercice 2020. Cette enveloppe recouvre notamment les opérations suivantes :

- 1^{ère} tranche des travaux de restauration de l'Eglise Saint-Martin,
- réfection de la toiture de Kultur Xokoa,
- travaux d'aménagement du trottoir chemin Larre Luzea,
- travaux sur l'éclairage public,
- fin du paiement des travaux de l'école primaire,
- achat de la maison Bomassi attenante à la mairie,
- fin des travaux de réfection des voiries communales engagés en 2019.

⁹ Comprend les dépenses d'équipement

Le ratio « Dépenses d'Équipement / Population » s'élève à 242 €/hab. en 2020. La moyenne de la strate est estimée à 311 €/hab. Pour rappel, ce ratio est comparé à la strate allant de 2 000 à 3 500 habitants et la commune a pour objectif de maîtriser les dépenses à l'échelle d'une commune de 2 199 habitants.

Concernant les autres dépenses, en 2020, elles sont constituées des écritures d'ordres (92 129 €), qui sont en nette augmentation en raison de l'intégration dans l'actif des études suivies de travaux menées depuis 2014, et du remboursement du capital de l'emprunt.

Les recettes d'investissement réalisées 2020

Les subventions¹⁰ perçues ont augmenté de 21 % entre 2019 et 2020. La commune a perçu l'ensemble des subventions accordées pour les projets d'investissement engagés en 2018 et 2019, ainsi qu'une partie des subventions relatives à la 1^{ère} tranche des travaux de restauration de l'église. En raison de la situation sanitaire, les commissions permanentes du département et de la région prévues en 2020 ont été décalées, impactant les délais d'instruction des dossiers déposés pour le soutien au financement des travaux de l'Eglise. Ainsi, une partie des subventions prévues en 2020 est décalée en 2021.

Les dotations, fonds et réserves¹¹ ont diminué de 10 %, en raison d'une baisse du FCTVA récupéré sur les dépenses d'investissement 2019. En effet, le montant du FCTVA dépend directement des dépenses engagées sur les opérations d'investissement l'année précédente.

Concernant les autres recettes, elles comprennent majoritairement des recettes d'ordres pour un montant de 99 349 € (amortissements et opérations patrimoniales d'intégration dans l'actif des études suivies de travaux).

Niveaux de l'épargne de la collectivité

La Capacité d'Autofinancement (CAF) : cet indicateur se révèle être un concept central pour l'analyse d'une collectivité territoriale. La CAF va permettre de répondre aux questions suivantes :

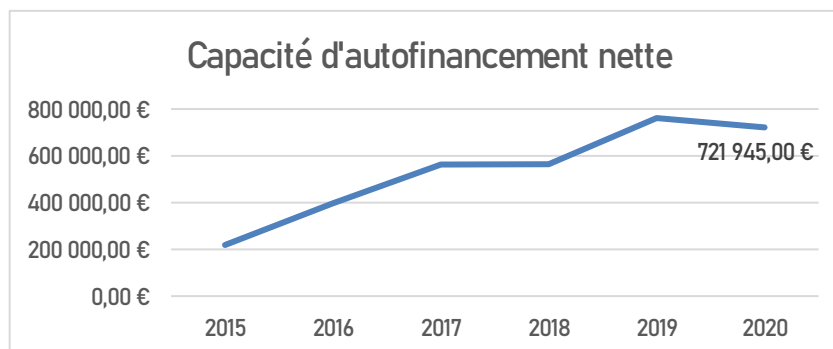
L'excédent dégagé par la section de fonctionnement permet-il de :

- Couvrir le remboursement en capital des emprunts de la collectivité ?
- Dégager une ressource susceptible de financer en partie les autres dépenses d'investissement de la collectivité ?

Elle se calcule en soustrayant les dépenses réelles de fonctionnement aux recettes réelles de fonctionnement. Pour l'exercice comptable 2020 (sans prise en compte de l'excédent cumulé reporté des années précédentes - R002), la CAF brute s'élève à 255 373 €, soit une CAF brute cumulée de 869 318 €.

La CAF nette, quant à elle, se calcule en diminuant de la CAF brute le remboursement du capital de la dette de l'année à venir. Le remboursement de l'emprunt s'élevant pour 2021 à 147 373 €, la CAF nette 2020 est donc de 721 945 €.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la CAF nette de 2015 à aujourd'hui.



¹⁰ Comprend les recettes d'équipement

¹¹ Comprend les recettes du chapitre 10 « Dotations, fonds divers et réserves » et de l'article 1068

La marge d'autofinancement courant (MAC) est un indicateur qui permet de mesurer la capacité de la commune à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Ce ratio s'élève à 92.64 % contre 73 % en 2019. La moyenne de la strate est estimée à 88.8 %. La baisse des recettes de fonctionnement liée à l'impact du COVID sur le fonctionnement des services explique l'augmentation exceptionnelle de ce ratio. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée.

Niveau d'endettement de la collectivité et capacité de désendettement

L'encours de la dette (ou capital de la dette restant dû au 31 décembre 2020) s'élève à 1 219 513 €. La dette par habitant s'élève à 554 €/hab., alors que la moyenne de la strate s'élève à 717 €/hab. et ce malgré les nombreux services déployés pour une collectivité de notre taille, entraînant des besoins en équipement important.

Le ratio d'endettement montre le poids de la dette rapportée à la « richesse » de la commune, c'est-à-dire par rapport à ses recettes réelles de fonctionnement. Il s'exprime en pourcentage. Au-delà de 160 %, la Commune est déclarée en situation d'alerte par le Trésor Public. Le ratio d'endettement pour la Commune est de 77 %, le ratio de la strate s'élevant à 80 %. Plus ce ratio est faible, plus la capacité d'investir est élevée. A contrario, un ratio supérieur à 100 % indique un recours nécessaire à l'emprunt pour l'investissement.

Le ratio de désendettement exprime, quant à lui, en nombre d'années, le temps qu'il faudrait à la collectivité pour rembourser sa dette si elle y consacrait l'intégralité de son épargne. Avec une CAF nette constante de 721 945 €, et en l'absence de nouvel emprunt, il faudrait entre 1.6 et 1.7 année à la commune pour rembourser le capital de sa dette. Il est généralement admis que le seuil critique, révélateur de tensions futures, est entre 10 et 12 ans. La situation financière de la commune d'Ahetze est pleinement maîtrisée.

Budget réalisé CIMETIERE 2020

La commune n'a pas engagé de travaux supplémentaires suite à la réalisation des 6 caveaux en 2018. Il reste actuellement 1 caveau disponible au 31 décembre 2020.

Budget réalisé LOTISSEMENT LOHIGETA 2020

Après l'achat du terrain en 2019, l'année 2020 a été consacrée à la phase de viabilisation du terrain et à l'attribution des lots individuels. Les dépenses engagées pour les travaux et la maîtrise d'œuvre sur l'exercice 2020 s'élèvent à 258 125 € HT. La fin des travaux d'aménagement sera réalisée début 2021.